



DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
D'Auvergne-Rhône-Alpes  
SERVICE REGIONAL DE LA FORMATION ET DU  
DEVELOPPEMENT

## ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE D'ABSENCE DE DISPOSITIF ULIS

Nous, soussigné \_\_\_\_\_ ,

Responsables légaux de l'apprenant(e) :

- Civilité (Mme/M) : \_\_\_\_\_
- NOM : \_\_\_\_\_
- Prénom : \_\_\_\_\_
- Date de naissance : \_\_\_\_\_

Bénéficiaire d'une notification MDPH en date du \_\_\_\_\_ pour un accompagnement ULIS jusqu'à la date du \_\_\_\_\_ ,

souhaitons l'inscrire en formation initiale scolaire dans l'établissement suivant :

- Nom établissement : \_\_\_\_\_
- Adresse : \_\_\_\_\_
- Classe demandée : \_\_\_\_\_

Le programme scolaire enseigné et les objectifs d'acquisition de compétences de cette classe relèvent d'un enseignement classique.

**Cet établissement ne dispose pas d'un dispositif ULIS** et n'est donc pas en mesure de proposer un accompagnement ULIS (appui d'un enseignant spécialisé et d'un AESH collectif).

Cette demande d'entrée est donc soumise à avis de la DRAAF après consultation de l'établissement d'accueil visé, qui étudiera les besoins éducatifs particuliers au regard de l'organisation de l'établissement et des objectifs pédagogiques.

**Nous attestons avoir été informés de la situation et souhaitons malgré cette information faire la demande d'entrée en formation sans accompagnement ULIS.**

Nous transmettons dès maintenant **tout document permettant à l'établissement d'accueil visé et la DRAAF de connaître les besoins éducatifs particuliers identifiés.**

Si la notification actuelle de la MDPH ne mentionne pas d'accompagnement humain individuel ou mutualisé, nous comprenons qu'un tel accompagnement ne pourra être mise en œuvre qu'après **demande de révision de la décision MDPH de notre part et accord de la MDPH.**

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature des responsables légaux